

VILLE DE LAMBALLE

..*.*.*.*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 17 FEVRIER 2010, à 18 H 30

PROCÈS-VERBAL RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le 5 février 2010, le Conseil Municipal a été convoqué en séance pour le 17 février 2010 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Loïc CAURET, Maire de LAMBALLE.**

PRÉSENTS :

M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE (et Maire délégué), MM. Roland LOUET, Joël LEHERISSEY, Mme Marie-Christine CLERET (et Maire délégué), MM. Jean-Pierre LE GUEVEL, Denis MICHELET et Mme Paulette DOBET-PINCEMIN, Adjoints.

M. Christian NESTOUT et Mme Danielle AUBRY, Maires délégués.

Mme Simone PANSART, M Roger ROUILLE, Mmes Marie-Madeleine PHILIPPE, Catherine GESBERT, Laurence URVOY, MM. Jean-François BENOIT, Jean-Yves RICHARD, Bernard MOREL, Mme Chantal BOUEXIERE, M. Philippe HERCOUET, Mme Pascale LANGUILLE, M. Yves CLEMENT, Mmes Rosanne MAHE, Nicole COLAS, Véronique DELAITRE, MM. Stéphane de SALLIER DUPIN (jusqu'à à 20 H), Thierry GAUVRIT, Philippe JUGON et Mme Nathalie BOUZID, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXUSES :

M. Arsène KERAUFFRET, Adjoint, représenté par M. Bernard MOREL, Conseiller Municipal.

Mme Christine PRUNAUD, Adjointe, représentée par Mme Chantal BOUEXIERE, Conseillère Municipale.

Mme Maryvonne CREHIN, Conseillère Municipale, représentée par Mme Nathalie BOUZID, Conseillère Municipale.

M. Jean-Paul COLLEU, Conseiller Municipal.

SECRETARE : M. Denis MICHELET

..*.*.*.*

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30. Il fait l'appel puis propose à l'assemblée de passer à l'examen de la première question de l'ordre du jour.

1 - **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2010**

RAPPORTEUR : Mr Roland LOUET

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2010 présenté par Monsieur Roland LOUET, Adjoint délégué aux Finances.

Au terme de ce débat, Monsieur Stéphane de SALLIER DUPIN s'excuse de ne pouvoir rester à la réunion et quitte la salle à 20 heures.

2 - **AFFAIRES FONCIERES**

A) LOCATION DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL DU 28, RUE DU VAL A LAMBALLE

RAPPORTEUR : Mr Loïc CAURET

Le Conseil Municipal décide la location, à titre précaire et révocable, à Madame Carole SUTER, du local situé au rez-de-chaussée du 28, rue du Val, à compter du 1er avril 2010 jusqu'au 31 janvier 2011, pour le prix forfaitaire de 313,17 € par mois, révisable en fonction du coût de l'indice INSEE de la construction.

B) ACQUISITION D'UN DELAISSE SITUE RUE DE LA NOE A SAINT-AARON, APPARTENANT AUX EPOUX KERMEUR

RAPPORTEUR : Mr Jean-Pierre LE GUEVEL

Monsieur et Madame Yves KERMEUR, domiciliés 24 rue de la Noës à Saint-Aaron, ont proposé à la Commune la cession gratuite d'un délaissé de leur propriété composé de deux bandes de terrain (parcelles 270 A n° 1568 et 270 ZA n° 1569) d'une superficie totale de 208 m² correspondant à la chaussée actuelle. Le Conseil Municipal accepte la proposition des époux KERMEUR.

C) ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE CHEMIN DES BASSES RIVIERES, APPARTENANT A MONSIEUR GUY PANSART ET MADAME MARIE-CONSTANCE JEHANNO

RAPPORTEUR : Mr Jean-Pierre LE GUEVEL

Monsieur Guy PANSART et sa soeur Madame Marie-Constance JEHANNO ont proposé à la Commune la cession d'un terrain cadastré 142 BR 29, d'une superficie de 6.594 m² leur appartenant, situé Chemin des Basses Rivières. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, pour un montant de 4,60 € le m², soit 30.332 € net vendeur, au regard de l'avis du Service des Domaines et du classement en zone NDCz de ce terrain.

D) LOTISSEMENT DES "PETITES FONTAINES" A MAROUE : ACQUISITION D'UN TERRAIN COMPLEMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX MANQUANTS

RAPPORTEUR : Mr Denis MICHELET

Par délibération du 20 mai 2009, la Commune a acquis auprès de la Sarl "BUDLEA", un terrain d'environ 955 m², au lotissement des "Petites Fontaines" à Maroué, pour la construction de huit logements locatifs aidés de type intermédiaire. Il est apparu que ce terrain, initialement retenu et dimensionné sur la base de petits logements, ne pouvait réellement en accueillir que six au lieu de huit. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide, pour la réalisation des deux logements supplémentaires, l'acquisition auprès de la Sarl "BUDLEA" d'un terrain complémentaire de 518 m² (lot n° 8) dans ce lotissement, au prix de 75 € le m², soit un total de 38.850 € net vendeur, ainsi que sa rétrocession à "Côtes-d'Armor Habitat" au prix de 30 € le m², soit 15.540 € net vendeur.

3 - **PRE-PROGRAMMATION TENNISTIQUE : INFORMATION**

RAPPORTEUR : Mr Bernard MOREL

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par Monsieur Bernard MOREL, sur le projet de construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house dans l'espace Louis Hingant. Il s'agit pour le club de tennis local de pouvoir disposer d'aires sportives de qualité, en nombre suffisant, répondant aux exigences d'accueil des compétiteurs et du public.

4 - **QUESTIONS DIVERSES** : NEANT

..*.*.*.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 25

Extrait affiché en mairie le 25 février 2010.

Délibérations du Conseil Municipal transmises à la Préfecture, affichées en mairie et notifiées le 25 février 2010.

